TABLED DOCUMENT NO. 115-14(3) TABLED ON MAR 5 2001

Rapport au ministre
de l'Éducation, de la Culture
et de la Forma
sur les comptes et les états financiers du
COLLÈGE AURORA
pour l'exercice terminé le 30 juin 2000

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

J'ai vérifié le bilan du Collège Aurora au 30 juin 2000 et les états des résultats et de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Collège. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Collège au 30 juin 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, le Collège a tenu des registres comptables appropriés et les états financiers sont conformes à ces derniers et les opérations dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie IX de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les collèges publics* et ses règlements et aux règlements administratifs du Collège.

Pour le vérificateur général du Canada

Sheila Fraser

Sheila Fraser, FCA
sous-vérificatrice générale

Ottawa, Canada
le 1er septembre 2000

COLLÈGE AURORA

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ainsi que tous les renseignements qui font partie du rapport annuel du Collège Aurora (le Collège) sont la responsabilité de la direction et ont été examinés par le Conseil des gouverneurs. Les états financiers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus. Les meilleures estimations et le meilleur jugement de la direction ont été utilisés dans la préparation des états financiers, le cas échéant. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le rapport annuel concordent avec ceux des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en matière de compte rendu financier, la direction tient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus. Ces contrôles et ces pratiques visent à contribuer à la bonne marche des affaires, à la précision des registres comptables, à la préparation opportune de renseignements fiables et au respect des politiques du Collège et des exigences imposées par la loi.

Le Conseil des gouverneurs doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité des finances du Conseil composé d'une majorité de membres qui ne sont pas des employés du Collège. Le Comité des finances rencontre régulièrement les membres de la direction et les vérificateurs externes ont libre accès au Comité des finances.

Le vérificateur externe du Collège, soit le vérificateur général du Canada, vérifie les états financiers et fait rapport au ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le président,

Maurice Evans

L'économe et administratrice des finances,

Edith Weber

Fort Smith, Canada
Le 1er septembre 2000

COLLÈGE AURORA

BILAN
au 30 juin 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	3 569 $	661 $
Débiteurs (note 3)	1 177	2 387
Frais payés d'avance	22	42
	4 768	3 090
Immobilisations (note 4)	2 574	2 816
	7 342 $	5 906 $
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	1 421 $	1 112 $
Passif au titre de congés des employés	819	828
Sommes dues au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	880	446
Revenus reportés	222	122
Contributions reportées au titre des immobilisations	25	77
Fonds de perfectionnement professionnel (note 5)	294	168
Indemnités de cessation d'emploi	949	1 009
	4 610	3 762
AVOIR (note 6)	2 732	2 144
	7 342 $	5 906 $

Engagements (note 9)

Approuvé par le Conseil :

Le président du Conseil,

Earl Jacobson

Le président du Comité des finances,

Tom Hoefer

Approuvé par la direction :

Le président,

Maurice Evans

L'économe et administratrice des finances,

Edith Weber

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COLLÈGE AURORA

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'AVOIR
pour l'exercice terminé le 30 juin 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
REVENUS		
Contributions du gouvernement (note 7)	20 710 $	20 248 $
Revenus de projets	4,023	4,408
Frais de scolarité	1,337	1,099
Logement et pension	646	576
Revenus de placement	276	110
Autres	893	735
TOTAL DES REVENUS	27 885	27 176
DÉPENSES		
Salaires, traitements et indemnités	15 086	14,469
Services à contrat	6 062	5,623
Fournitures et approvisionnements	2 130	1,845
Services publics	1 171	1,723
Honoraires et paiements	978	1,164
Déplacements et hébergement	970	915
Communications, frais de poste et de fret	530	509
Amortissement	370	446
TOTAL DES DÉPENSES	27 297	26,694
EXCÉDENT NET	588	482
AVOIR AU DÉBUT DE L'EXERCICE	2 144	1,662
AVOIR À LA FIN DE L'EXERCICE	2 732 $	2 144 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COLLÈGE AURORA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 30 juin 2000
(en milliers de dollars)

	2000	1999
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent net	588 $	482 $
Opérations hors caisse :		
Gain sur la vente de matériel roulant	(18)	(46)
Amortissement des contributions reportées au titre des immobilisations	(52)	(51)
Amortissement	370	446
	888	831
Variations du fonds de roulement hors caisse		
Diminution (augmentation) des débiteurs	1,210	(667)
Diminution des frais payés d'avance	20	117
Augmentation (diminution) des créditeurs	309	(272)
Augmentation (diminution) du passif au titre de congés des employés	(9)	162
Augmentation (diminution) des sommes dues au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	434	(493)
Augmentation (diminution) des indemnités de cessation d'emploi	(60)	162
Augmentation (diminution) du fonds de perfectionnement professionnel	126	(21)
Augmentation des revenus reportés	100	115
	2 130	(891)
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'exploitation	3 018	(66)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Produit de vente de matériel	18	69
Acquisition d'immobilisations	(128)	(47)
Encaisse provenant (utilisée pour) des activités d'investissement	(110)	22
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 908	(44)
Encaisse au début de l'exercice	661	705
Encaisse à la fin de l'exercice	3 569 $	661 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COLLÈGE AURORA
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
du 30 juin 2000

1. POUVOIRS ET MANDAT

Le Collège Aurora fonctionne en vertu du pouvoir conféré par la *Loi sur les collèges publics*. Le Collège est un organisme nommé à l'annexe B de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Selon une entente de contribution avec le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO), datée du 25 janvier 1995, le Collège reçoit des contributions pour ses besoins de fonctionnement et ses besoins en capital pour l'administration et la prestation de ses programmes en éducation aux adultes et au postsecondaire. Selon les termes de cette entente, le Collège peut conserver tout excédent et est responsable de tout déficit.

Le Collège Aurora est une institution à plusieurs campus conçue pour fournir un éventail varié de services en éducation aux étudiants adultes des Territoires du Nord-Ouest. Les programmes sont axés tout particulièrement sur le milieu septentrional et sur les besoins des gens du Nord, de la population active et des communautés du Nord. Dans ce but, des cours et des services sont offerts aux campus et aux communautés du Nord. Par l'intermédiaire de l'Institut de recherche Aurora, le Collège a en outre la responsabilité de faciliter et de préparer les activités de recherche dans la région.

En vertu de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le Collège n'est pas assujetti à l'impôt sur les bénéfices.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Suit un sommaire des principales conventions comptables :

a) Immobilisations

Les immobilisations transférées au Collège Aurora de l'ancien Collège de l'Arctique et de l'Institut des sciences des T.N.-O. (transfert en vigueur le 1er janvier 1995) ont été comptabilisées à leur juste valeur du marché à cette date, qui représente le coût historique moins l'amortissement cumulé ou la valeur marchande estimative. Les acquisitions ultérieures sont inscrites au prix coûtant. Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative restante selon la méthode linéaire, aux taux annuels suivants :

Mobilier et matériel	20 à 40 %
Matériel roulant	10 à 33,33 %
Améliorations locatives	10 à 33,33 %
Ajouts et rénovations à des bâtiments	5 %

b) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent des versements sur contrats reçus d'avance et sont constatés à titre de revenus lorsque l'élaboration du programme ou la prestation du service connexe est complétée.

c) Indemnités de cessation d'emploi

À la cessation de leur emploi, les employés ont droit aux indemnités prévues aux modalités d'emploi. Le passif au titre de ces indemnités est comptabilisé au fur et à mesure que les indemnités des employés s'accumulent.

d) Contributions du gouvernement et contributions reportées au titre des immobilisations

Les contributions du GTNO sont fondées sur le montant de la contribution annuelle inscrit au Budget des dépenses principal du gouvernement, ajusté par des crédits supplémentaires, et représentent, en grande partie, le financement de base grâce auquel le Collège peut couvrir ses dépenses. Les contributions pour les dépenses de fonctionnement sont inscrites à l'état des résultats et de l'avoir de l'exercice pour lequel elles sont approuvées. Les contributions pour les immobilisations amortissables sont reportées et amorties sur la même base et au cours des mêmes périodes que les immobilisations sous-jacentes.

e) Revenus de projets

Le Collège a des contrats avec des tiers pour offrir des services en éducation et de recherche. Les montants sont reportés et constatés à titre de revenus dans l'exercice où les dépenses connexes sont engagées.

f) Revenus de placement

Le Collège touche des revenus de placement dans le cadre d'une entente avec le GTNO selon laquelle ce dernier investit les soldes d'encaisse disponibles du Collège. La nature de cette entente est telle que le Collège n'est pas exposé à un risque de crédit ni à une perte de capital. Les revenus de placements sont comptabilisés au cours de l'exercice où ils sont gagnés.

g) Services à contrat

Le Collège reçoit des services à contrat par le biais d'accords contractuels : services d'impression, publicité, réparations de bâtiments et de matériel, développement de logiciels, développement de programmes, services d'alimentation, services de conciergerie, services d'instructeurs et baux. Ces montants sont passés en charges dans l'exercice où les services sont rendus.

h) Régime de retraite

Les employés du Collège participent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les employés et le Collège versent des cotisations égales au coût du régime. Les cotisations du Collège sont passées en charges sur une base annuelle et représentent l'obligation totale du Collège pour les pensions. En vertu des lois actuelles, le Collège n'est pas tenu de verser une cotisation au titre des insuffisances actuarielles du Compte de pension de retraite de la fonction publique.

3. DÉBITEURS

	2000 (en milliers de dollars)			1999
	Débiteurs	Provision	Net	Net
Contributions du gouvernement	- $	-	- $	1 362 $
Revenus de projets				
- Gouvernement	383	4	379	455
- Autres	783	117	666	455
Étudiants	346	225	121	103
Avances	11	-	11	12
	1 523 $	346 $	1 177 $	2 387 $

Tous les débiteurs sont dus à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

4. IMMOBILISATIONS

	2000 (en milliers de dollars)			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	594 $	469	125 $	101 $
Matériel roulant	1 140	826	314	389
Améliorations locatives	700	307	393	484
Ajouts et rénovations à des bâtiments	1 991	249	1,742	1,842
	4 425 $	1 851 $	2 574 $	2 816 $

5. FONDS DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le montant représente un fonds pour le perfectionnement professionnel devant être accordé aux chargés de cours en vertu d'ententes relevant de la convention collective. En vertu de ces ententes, le Collège doit, chaque année, avoir un montant de financement spécifique auquel on impute les dépenses approuvées de perfectionnement professionnel. Le solde représente le montant cumulatif non dépensé disponible pour le perfectionnement professionnel.

6. AVOIR

Le solde de l'avoir comprend la valeur comptable des immobilisations transférées du Collège de l'Arctique et de l'Institut des sciences des Territoires du Nord-Ouest, de même que les immobilisations contribuées par le GTNO jusqu'au 1er janvier 1995 et les résultats d'exploitation depuis cette date. Les affectations suivantes ont été faites à partir de l'avoir :

(en milliers de dollars)

Avoir affecté :	Solde au début	Excédent net	Affecté	Utilisé	Solde à la fin
a) Prestation des programmes	117 $	- $	- $	- $	117 $
b) Recherche et développement	54	-	25	(13)	66
c) Remplacement et entretien de la machinerie lourde	127	-	-	-	127
d) Dons	10	-	12	(16)	6
Avoir non affecté :	1 836	588	(37)	29	2 416
Total de l'avoir	2 144 $	588 $	- $	- $	2 732 $

a) **Affectation pour la prestation des programmes**

Cette affectation a été établie en 1997-1998 pour être appliquée aux coûts prévus des programmes, dans le cadre des propositions annuelles de programmes et services préparés par le Collège, et pour lesquels aucun financement n'avait été approuvé par le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation. Les allocations pour cette affectation ou qui en proviennent doivent être approuvées par le Conseil des gouverneurs, après étude d'une demande de la direction.

b) **Affectation pour la recherche et le développement**

Cette affectation a été établie en 1995-1996 pour aider à financer la recherche et le développement futurs, dans le cadre des programmes destinés aux chercheurs associés et des bourses de recherche de l'Institut de recherche Aurora. Tous les revenus administratifs non grevés et qui sont gagnés dans le cadre de l'exécution de contrats avec des tiers au cours d'un exercice quelconque de l'Institut de recherche Aurora sont transférés dans ce compte.

c) **Affectation pour le remplacement et l'entretien de machinerie lourde**

Cette affectation a été établie en 1996-1997 pour aider à financer le remplacement et l'entretien continu de la machinerie lourde utilisée pour la prestation du programme d'opérateur de machinerie lourde. Le Conseil des gouverneurs doit approuver le réapprovisionnement et l'utilisation de la réserve, laquelle est financée par des frais de location d'équipement chargés à des tiers entrepreneurs quand les cours sont donnés.

d) **Affectation pour les dons**

De temps en temps, le Collège reçoit des dons de particuliers et d'entreprises sous réserve de conditions spécifiques. Pour s'assurer que les conditions des donateurs soient remplies, les dons sont affectés à partir de l'avoir.

7. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
Contributions d'exploitation	20 662 $	20,197 $
Amortissement de contributions reportées au titre des immobilisations	52	51
Remboursement de contributions au titre des immobilisations	(4)	-
	20 710 $	20,248 $

8. APPARENTÉS

Le Collège est apparenté, en terme de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le Collège s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des termes commerciaux normaux.

Revenus

Le Collège a reçu des revenus de projets d'un montant de 2 613 000 $ (1999: 2 822 000 $) pour des cours donnés au nom du gouvernement.

Dépenses

En vertu de conditions d'ententes administratives, le gouvernement accorde certains services de soutien au Collège. Le Collège a remboursé un montant de 931 000 $ (1999 : 1 290 000 $) pour l'exploitation des installations et les frais des services publics, les indemnités aux employés et autres dépenses.

Services fournis sans frais

Des services supplémentaires fournis sans frais par le gouvernement au Collège comprennent la préparation de la paye, les assurances et la gestion des risques, les conseils juridiques, la gestion de la construction, l'entreposage des dossiers, les opérations informatiques, la vente des biens, la gestion de projets et les services de traduction . On estime que ces services auraient coûté 459 000 $(1999: 603 000 $) au Collège. Le Collège reçoit également du gouvernement, sans frais de location, l'utilisation des installation de deux campus, d'unités de logement pour les étudiants et de centres communautaires d'apprentissage. Les coûts de ces services fournis sans frais ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

9. ENGAGEMENTS

En plus des installations fournies par le gouvernement, le Collège a des baux et des ententes de services pour les logements des étudiants, les salles de cours, le materiél de bureau et autres services et s'est engagé à effectuer les paiements de base suivants :

	(en milliers de dollars)
2001	2,953 $
2002	2,452
2003	2,396
2004	2,386
2005	2,378
par la suite	15,716
	28,281 $